

Apparition d'une surdité en situation professionnelle : apport de l'implantation cochléaire pour le maintien dans l'emploi

Résultats d'une enquête réalisée auprès
des adhérents du CISIC en décembre 2019



Sommaire

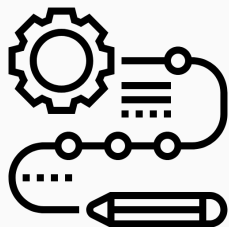
Introduction

- 1. Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel**
- 2. Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel**
- 3. Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel**

Conclusion

Introduction

La littérature s'attache souvent à rapporter les difficultés d'insertion professionnelle des sourds, tous types de surdités confondues **quelque soit leur moment d'apparition** et leurs moyens de correction.



Un questionnaire sur la surdité et l'implant cochléaire (IC) en situation professionnelle a été envoyé par voie électronique aux adhérents du **CISIC en décembre 2019***

- **45 questions fermées**
- **2 questions ouvertes** pour recueillir des témoignages

572 réponses ont été reçues et analysées

** Nous n'avons pas eu accès aux documents médicaux personnels*

Introduction

>Apparition de la surdité dans le parcours scolaire ou professionnel des 572 répondants

A quel moment est apparue votre surdité ?



- **44% en situation professionnelle**
1% en invalidité et activité à temps partiel
- **1% Formation**
- **22% pendant la scolarité**
- **20% avant la scolarité**
- **9% en retraite**
- **3% inactifs**



L'étude qui va suivre concerne ces 45% des répondants pour lesquels une surdité est apparue en situation professionnelle

La présente étude a exploré plus spécifiquement le maintien dans l'emploi des salariés atteints par la surdité au cours de leur parcours professionnel



- **A l'apparition de leur surdité puis de son évolution**
- **Après le choix de l'implantation cochléaire**
- **Face aux bénéfices et obstacles résiduels au travail après l'implantation cochléaire**
- **En vue d'une optimisation de la situation du salarié devenu sourd puis implanté cochléaire**

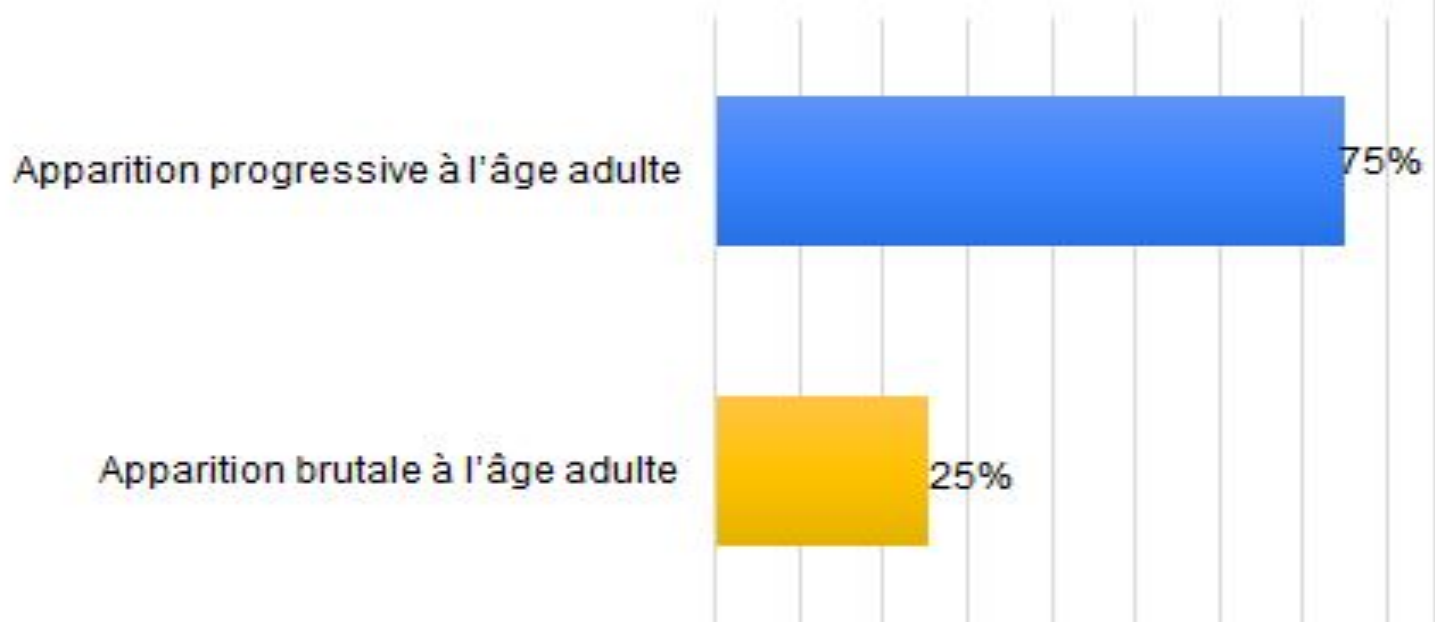
-1- Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel



Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Modalités d'apparition de la surdité

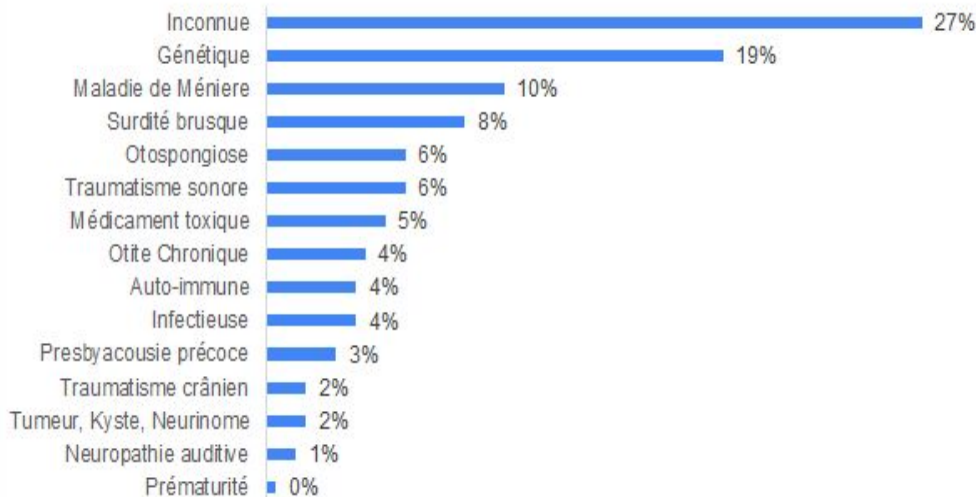
Quand et comment est apparue la surdité?



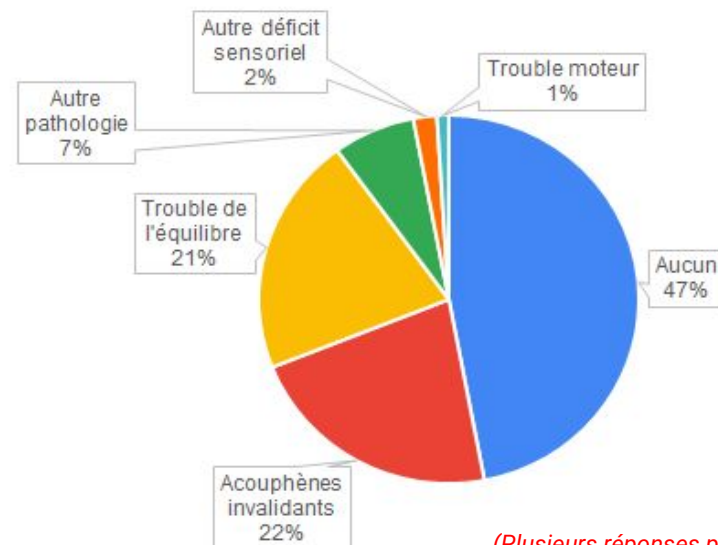
Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Origine de la surdité et handicap associé

Origine de la surdité



Handicap associé à la surdité

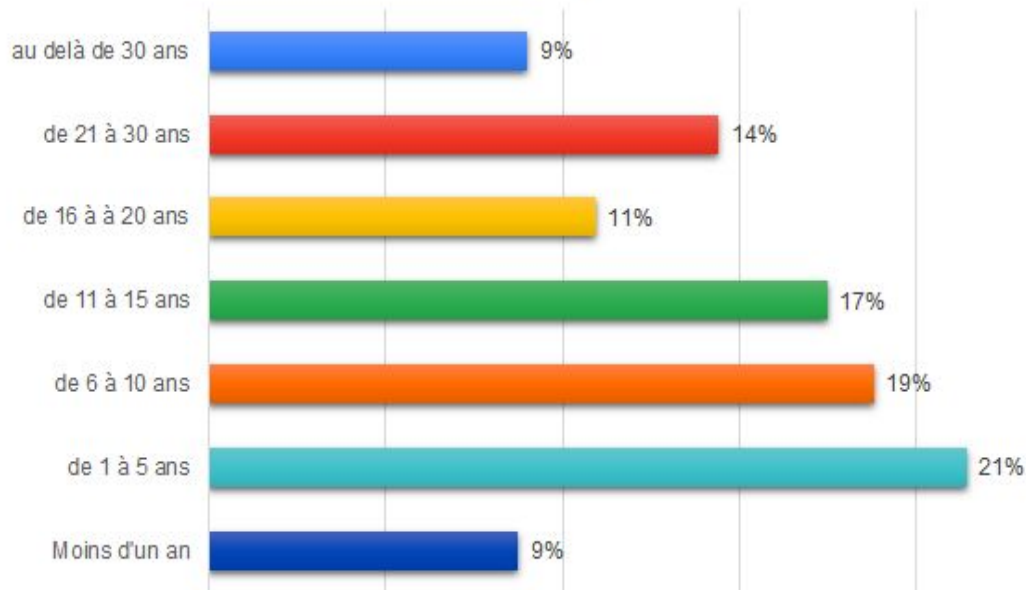


(Plusieurs réponses possibles)

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Durée de la surdité jugée "handicapante" par le salarié avant implantation

Durée de la surdité jugée handicapante



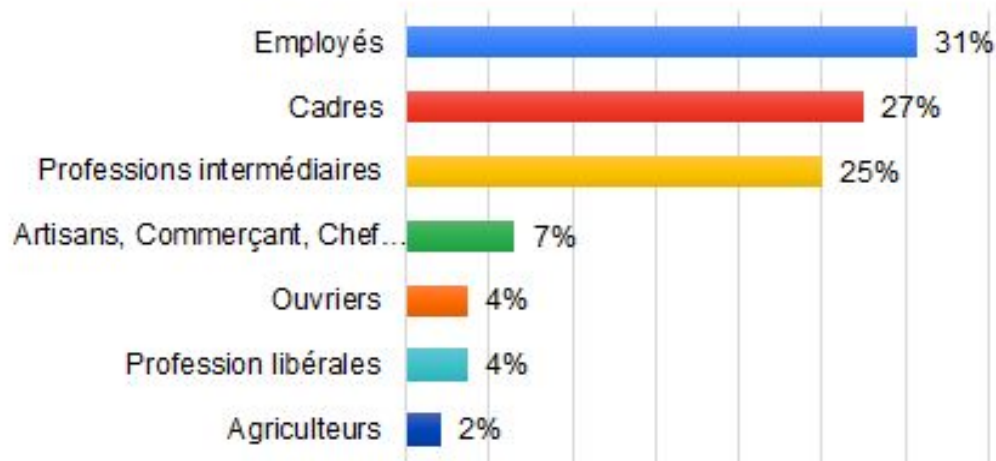
Surdité handicapante < 1 an

- **3% des surdités progressives**
- **19% des surdités brutales**

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Groupe socioprofessionnel

Groupe socioprofessionnel



- **83% employés, cadres, professions intermédiaires**
- **4 % ouvriers**
- **2% agriculteurs**
- **11% professions libérales, artisans, commerçants, chefs d'entreprise**

⊕ **A noter que les ouvriers représentent**

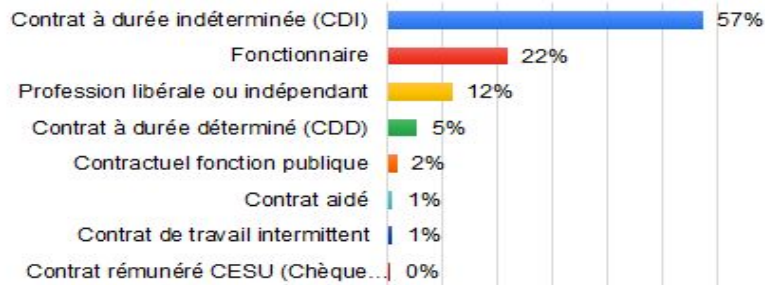
➡ **20%** dans la population générale en activité (Enquête INSEE 2019)

➡ **28%** dans la population sourde en activité (Rapport FNSF 2014)

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

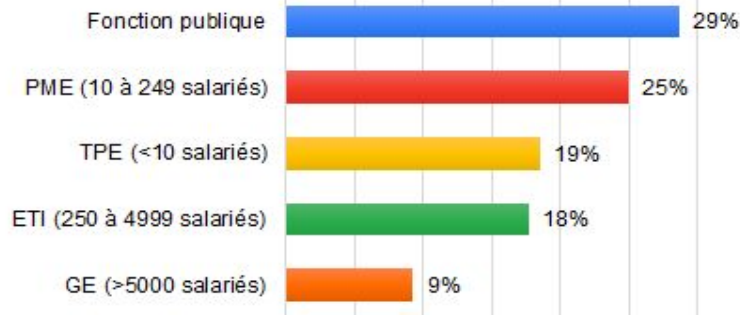
> Contrat de travail et type d'entreprise

Contrat de travail



- **79% CDI et fonctionnaires**
- **5% CDD**
- **12% profession libérale ou indépendant**
- **71% en entreprise privée (dont 25% PME) et 29% dans la fonction publique**

Type d'entreprise



→ **Population bien ancrée dans le travail à l'apparition de la surdité avec peu de CDD ou autre forme de contrats plus précaires**

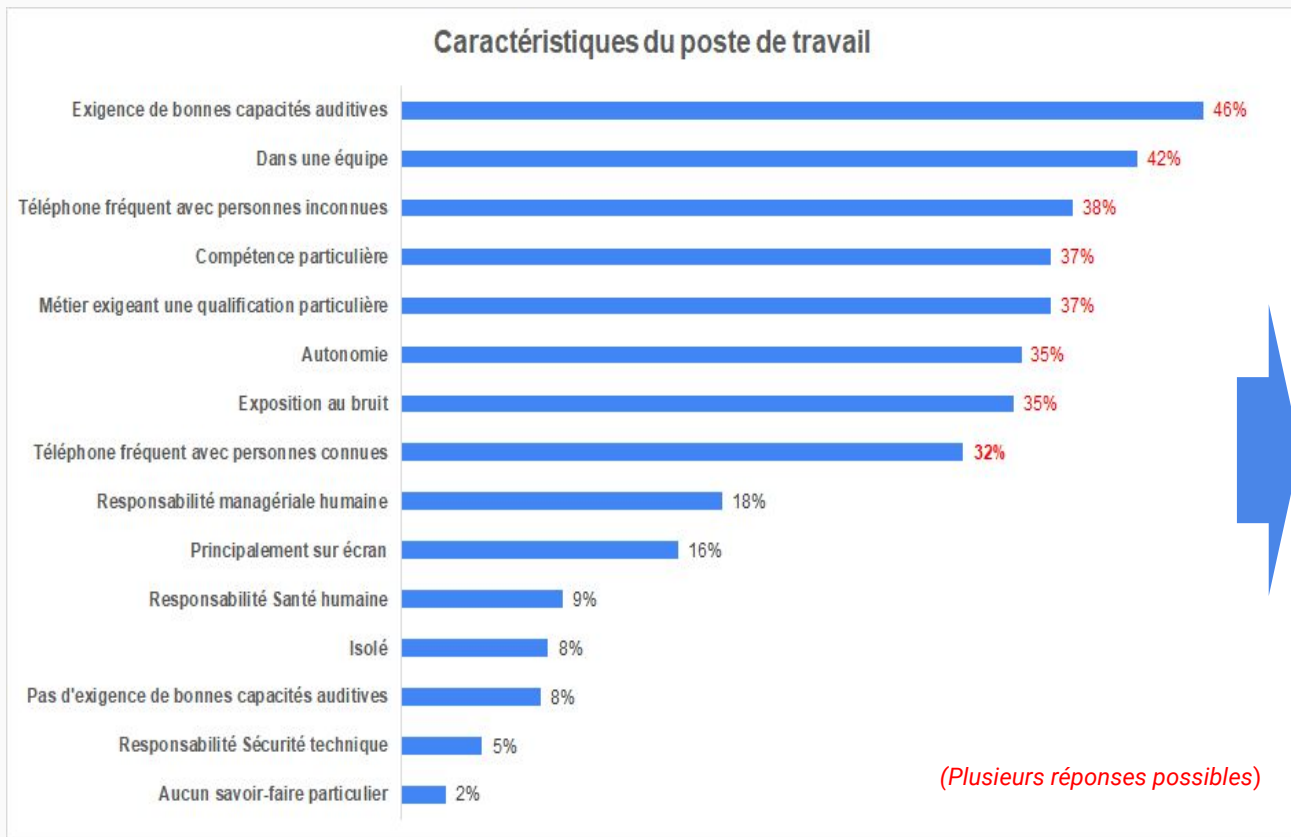
Etude Insee 2018 contrats de travail population générale

(Le Figaro économique 05.03.2019)

- **84,7% des salariés sont en CDI ou fonctionnaires**
- **10,5% des salariés en CDD**

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Caractéristiques du poste de travail



- **46%:** Exigence de **bonnes capacités auditives** et travail dans une équipe
- **8%:** pas d'exigence de bonnes capacités auditives
- **≈40%:** Compétence particulière, autonomie, **utilisation fréquente du téléphone**
- **35%:** **Exposition au bruit**
- **16%:** activité principale sur **écran**

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Exigences plus spécifiques de communication du poste de travail

Exigences de communication du poste de travail



- **[57% - 70%] Nécessité de communication fréquente**
- **46% téléphonie individuelle**
- 10% conf téléphonique
- **36% réunions fréquentes**
- **22% accueil**
- **19% présentations face à un groupe**
- **20% ont besoin d'utiliser leurs conduits auditifs (audiovisuel, médecine, musique...)**

(Enquête réalisée fin 2019 avant le développement du télétravail en lien avec la Covid 19)

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Conséquences professionnelles de la surdité sur l'activité professionnelle avant implantation

Poursuite activité : 88%

- 51% Sans aménagement de poste
- 25% Avec aménagement
- 7% Avec changement de poste / médecine du travail
- 5% Inv 1 et travail temps partiel

Arrêt activité : 32%

- 14% Invalidité sans activité
- 7% Inaptitude et licenciement
- 7% Retraite anticipée
- 4% Rupture conventionnelle

Réorientation professionnelle: 9%

- 4% Changement de société
- 1% Création entreprise
- 4% Formation professionnelle



(Plusieurs réponses possibles
% des répondants)

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Synthèse -1-



- **75% surdité progressive**, d'origine souvent inconnue (30%), sans handicap associé (50%) mais acouphènes invalidants et/ou troubles de l'équilibre pour certains (20%)
- **83%** sont des cadres, employés, professions intermédiaires dont **79% en CDI ou fonctionnaires** et **5% en CDD**, dans des **entreprises privées** pour **71%** et dans la **fonction publique** pour **29%** → **Cette population est stabilisée dans l'emploi**
- **50%** ont un emploi exigeant de **bonnes capacités auditives**, le **téléphone** pour **46%**, des **réunions** pour **36%**, des conférences téléphoniques pour **10%**, des **présentations face au public** pour **19%**, des visioconférences pour **7%**, **11%** utilisent principalement l'outil informatique, **35%** sont exposés au **bruit**
- **Malgré l'évolution de leur surdité 88% restent actifs**, sans aménagements de poste pour **51%** mais à un moment de leur carrière ont dû basculer dans l'invalidité (14%), l'inaptitude et le licenciement(7%), la rupture conventionnelle (**4%**), la retraite anticipée(7%), **9%** vers une réorientation professionnelle

Profil des porteurs d'une surdité apparue dans le parcours professionnel

> Témoignages des répondants sur leur surdité



Leurs mots :

"Je maudis ma surdité...un enfer...un vrai handicap invisible au début...une longue agonie...une catastrophe pendant 30 ans..."

Le parcours du combattant...une lutte continuelle...une perte d'identité...un stress permanent...peur de rater ou mal comprendre =pression permanente...la frustration...la tristesse...des angoisses...l'usure psychologique...la dépression... mise à l'écart...

La cacher le plus longtemps possible...des stratégies pour pallier les difficultés de communication...des insultes des clients...du temps perdu à transmettre...grande fatigabilité..

Difficultés relationnelles avec l'équipe...un frein pour l'intégration...blocage de carrière...j'ai raté mon parcours...

la surdité sans espoir de réhabilitation a mis fin à ma carrière professionnelle...incapacité à téléphoner pénalisante...difficultés en réunion...dégradation progressive des relations et des compétences...RQTH discriminante...

perte de mon emploi...mise en invalidité...inapte...retraite anticipée"

Mais aussi :

"Aménagement de poste...collègues sympas...arrêt du téléphone possible...changement d'emploi...volonté de rester intégrer à tout prix...juste un accident de parcours...il faut se battre..."

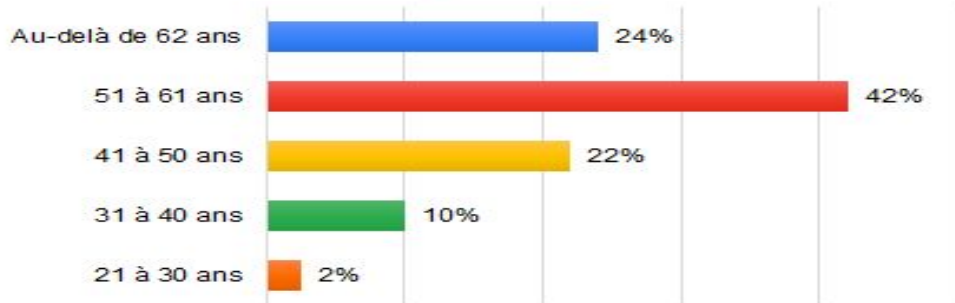
-2- Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel



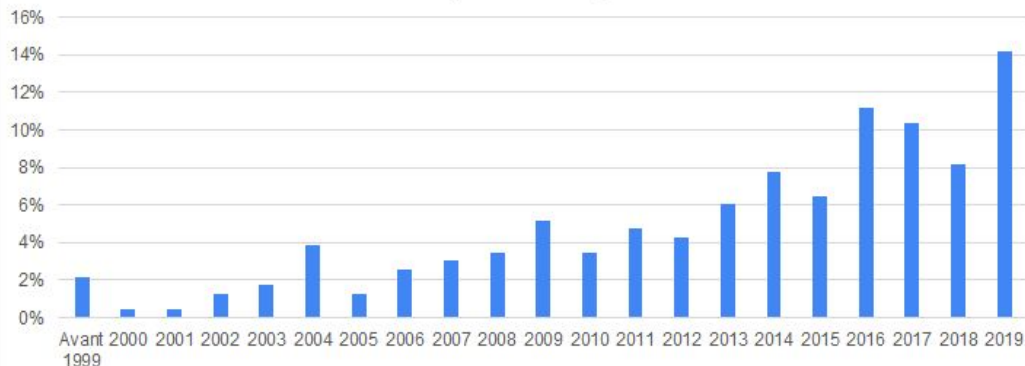
Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Âge et année de la première implantation cochléaire

Tranche d'âge Implantation



Année de première implantation



- 1^{ère} IC pour **66% après 50 ans**
- **24% au delà de 62 ans**
- 1^{ère} IC pour **75 % après 2009**

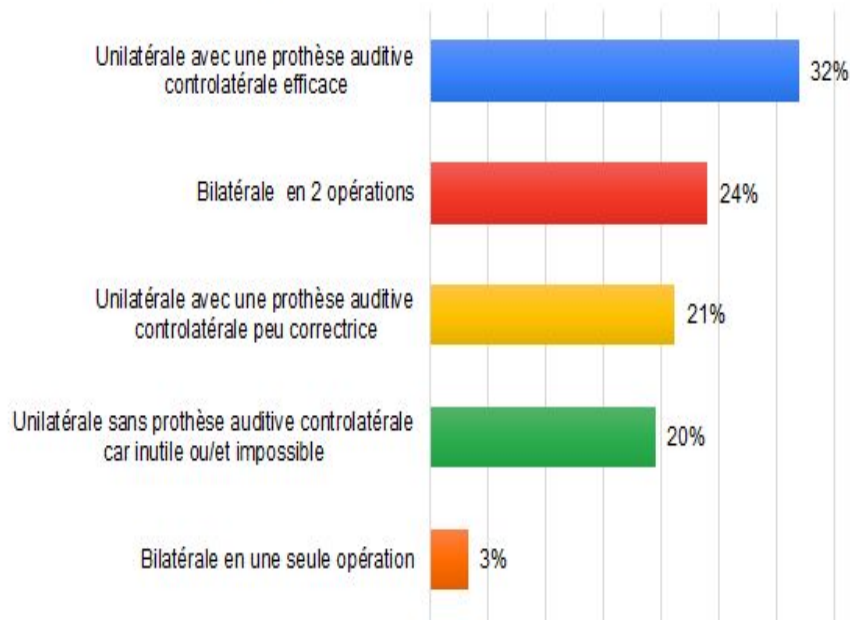
⊕ Interprétations possibles

- Age ⇒ Surdité progressive ? (75%)
- Critères d'IC de la HAS/SFORL
- Connaissance encore aléatoire de l'IC ? par les patients et même par certains professionnels de santé
- Développement des indications chirurgicales depuis qq années seulement? (accès à une population de plus en plus âgée)
- 2009 prise en charge complète de l'IC sur la LPPR par la SS ?

Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Type d'implantation cochléaire

Type d'implantation

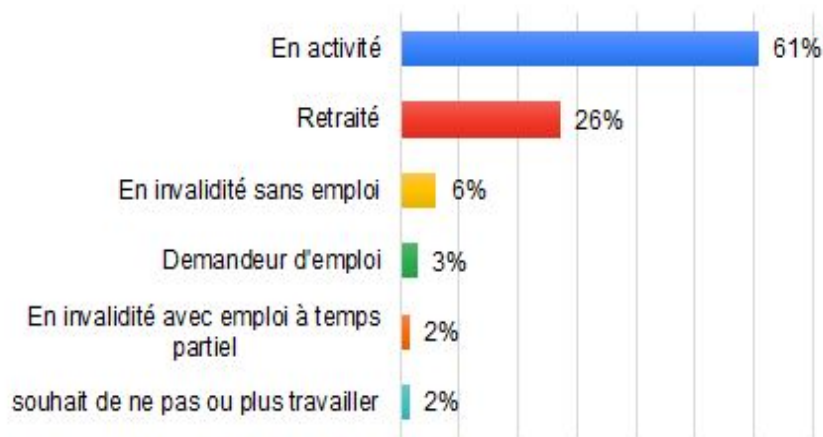


- **32%** implantation **unilatérale** avec prothèse controlatérale efficace
- **41 %** implantation **unilatérale** sans gain notable ou possible de l'oreille controlatérale
- **27% bi-implantation:**
 - Développement de la pratique de l'implantation binaurale sur indication chirurgicale
 - Une première implantation qui a apporté une **amélioration auditive** mais avec un **besoin de plus** : une oreille controlatérale avec PA inefficace, recherche de stéréophonie, meilleure localisation du son, meilleure performance dans les échanges, sécurisation de la réhabilitation auditive avec 2 IC....

Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Situation professionnelle au moment de l'implantation cochléaire

Situation professionnelle au moment de l'IC



**Contrats de travail, types d'entreprises, caractéristiques des postes inchangées au moment de l'IC par rapport au moment apparition surdité*

- **63% actifs** dont 2% en invalidité et activité à temps partiel
- **26% à la retraite** n'ont donc pas poursuivi le questionnaire sauf pour témoigner
 - Perte pour eux du bénéfice l'IC pendant leur activité
 - *Retraites anticipées pour certains après invalidité*
 - *Méconnaissance de l'IC en activité?*
 - *Proposition tardive de l'IC dans la dégradation de l'audition ?*
 - *Appréhension de l'IC : chirurgie? technologie? rééducation?*
 - *Leurs témoignages expriment leurs regrets*
- **11% inactifs** (6% invalidité.3%chômeurs 2% souhait de ne pas travailler)

Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Exigences de communication au poste au moment de l'implantation cochléaire

Exigences de communication au moment de l'IC



(Plusieurs réponses possibles)

➡ **Des salariés sourds qui arrivent à l'étape de l'IC avec les mêmes besoins de communication dans leur poste qu'au démarrage de leur surdité voire même plus!**



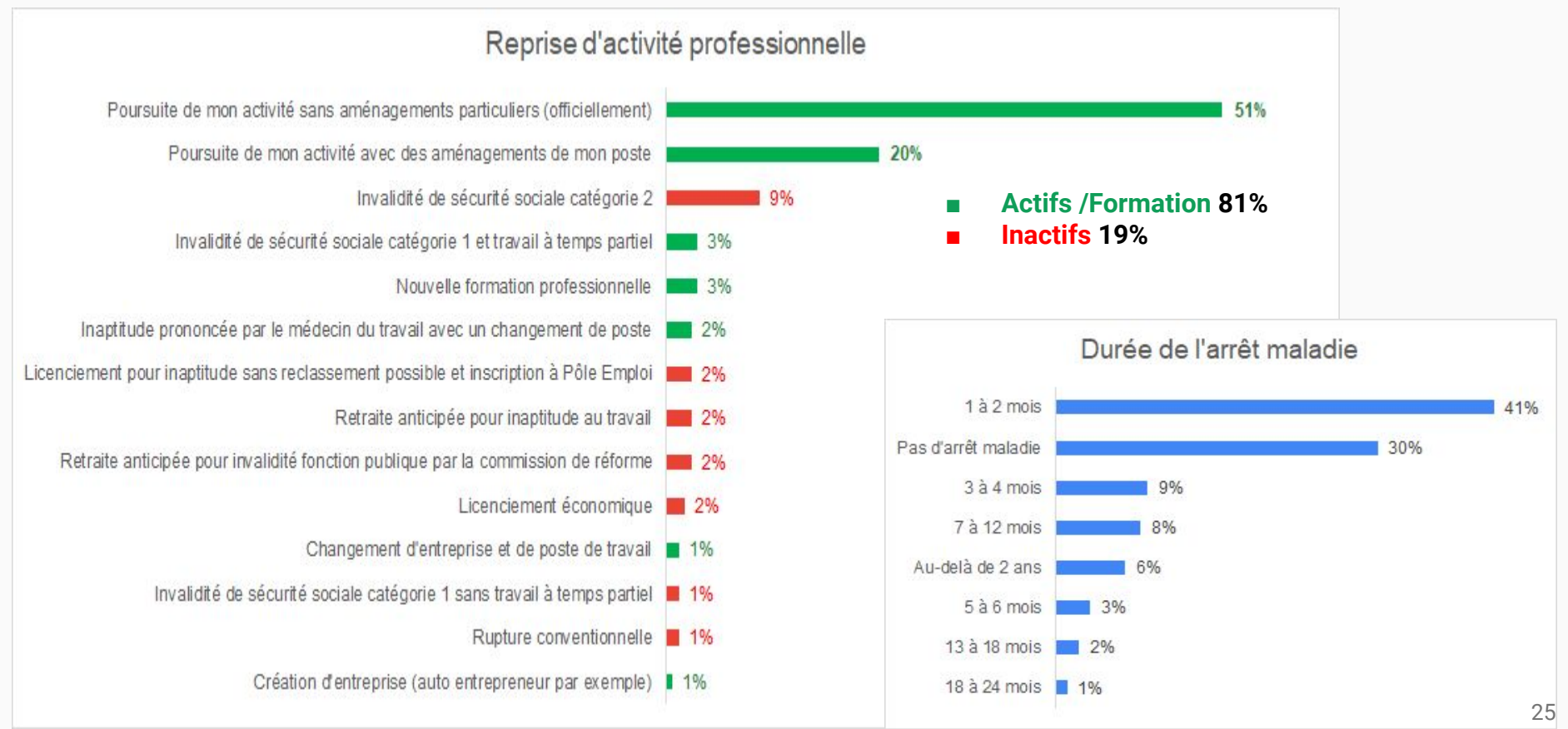
- **Au moment de l'implantation cochléaire**
 - Groupe socioprofessionnel identique à celui d'apparition de la surdité
 - **Besoins toujours importants de communication: 78%** communication fréquente avec des personnes connues, 60% avec des inconnus, **49%** doivent téléphoner, 15% conf téléphonique, **36%** participent à des réunions fréquentes, **22%** font des présentations individuelles
 - **63% actifs**, **26%** en **retraite** de tout type, **11% inactifs** (demandeurs d'emploi, en invalidité sans emploi ou ne souhaitant plus travailler)
- **Profil de l'Implanté cochléaire**
 - **66% après 50 ans** (75% surdité progressive)
 - **75% après 2009**
 - **73% unilatéralement / 27% bilatéralement**

-3-Impact de l'Implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel



Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Reprise d'activité professionnelle après implantation cochléaire



Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Reprise d'activité professionnelle après implantation cochléaire

- **Des Arrêts Maladie courts(30% sans AM et 41% 1 à 2 mois)**
- Groupe socioprofessionnel identique à celui au moment de l'apparition de la surdité et avant IC
- Caractéristiques des postes inchangées
- **78% Actifs après IC**
 - ➔ 51% sans aménagements de poste et 20% avec des aménagements préexistants majoritairement avant IC
 - ➔ 3% en invalidité 1 avec activité
 - ➔ 4% changements de poste, création entreprise, changement entreprise
- **3% Formation professionnelle**
- **19% Inactifs**
 - ➔ 10% en invalidité sans emploi ↻ 6% avant IC ⇒ *pas d'amélioration de leur situation professionnelle pour ceux déjà en invalidité sans emploi qui sont rejoints par des sujets encore actifs avant IC*
 - ➔ 4% retraite anticipée (avant IC 3% toujours actifs et 1% invalidité 2 sans emploi)
 - ➔ 2% licenciement pour inaptitude, 1% rupture conventionnelle, 2% licenciement économique



Une stabilisation de l'activité avec l'implantation ,des formations professionnelles mais sans reprise d'activité pour ceux demandeurs d'emploi ni ceux en invalidité sans activité, avec même une très légère hausse des invalidités et de nouvelles retraites anticipées.

Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Reprise d'activité professionnelle : comparaison de 2 groupes des répondants



Comparaison du “groupe des répondants devenus sourds au cours de leur activité professionnelle” (45 % des répondants enquête) avec le “groupe des répondants devenus sourds avant ou pendant la scolarité” (42% des répondants enquête) → 3 items comparés

- Age d'implantation

↔ surdité avant/pendant scolarité <40 ans → 47 % [51 à 61 ans] → 21%

↔ surdité en activité professionnelle <40 ans → 12% [51 à 61 ans] → 42%

- Situation professionnelle avant IC

↔ surdité avant/pendant scolarité En activité 77% *retraités 13%*invalidité 6%*demandeurs d'emploi 2%

↔ surdité en activité professionnelle En activité 63% *retraités 26%*invalidité 6%*demandeurs d'emploi 3%

- Situation professionnelle après IC

↔ surdité avant/pendant scolarité En activité 85% *retraités 1%*invalidité 4%*demandeurs d'emploi 5%

↔ surdité en activité professionnelle En activité 74% *retraités 4%*invalidité 10%*demandeurs d'emploi 5%



Etude 2004 parue dans "La Revue Médicale Suisse" 2006 vol 2

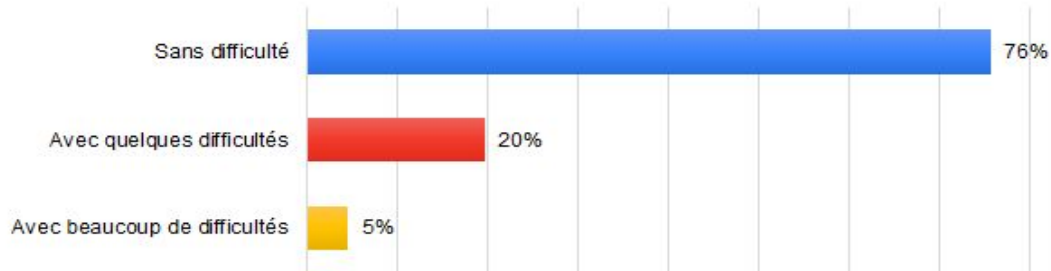
- Un questionnaire a été envoyé à **67 patients implantés, adultes, âgés de dix-huit ans ou plus, atteints de surdité post linguale**, implantés au Centre romand d'implants cochléaires (CRIC)
- Les performances auditives ont été testées, les IC dataient de 1 à 20 ans
- Lors de l'IC **34 étaient professionnellement actifs, 29 le sont restés** avec pour 4 de la promotion et **5 sont devenus inactifs** : retraite anticipée car sentiment de discrimination au travail, 2 par lourd déficit vestibulaire associé et 2 après restructuration de l'entreprise
- **Les 26 patients devenus inactifs avant l'IC ne sont pas redevenus actifs après l'IC.** 6 ont activement cherché du travail refusé après entretien. **A noter que les performances auditives des patients inactifs sont identiques à celles des actifs**

→ Dans cette étude qui date de 17 ans... on objective que l'IC permet aux sourds de garder pour le plus grand nombre leur emploi avec même une progression professionnelle pour certains mais pas une réintégration professionnelle pour les inactifs ayant pourtant une réhabilitation auditive similaire à celle des actifs

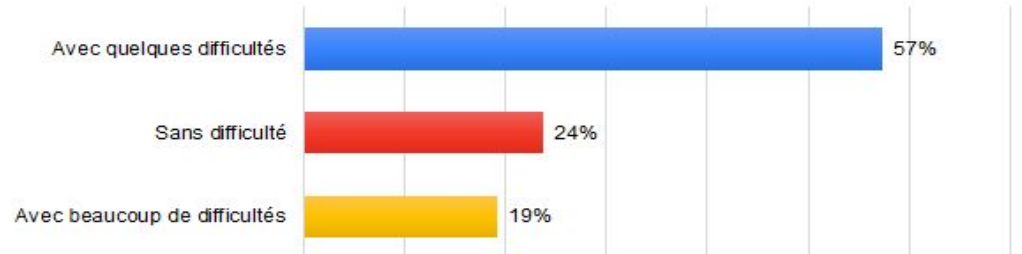
Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Capacités d'échange par l'implanté cochléaire avec des personnes dans le calme

Capacité d'échange en ambiance calme, 1/2 personnes

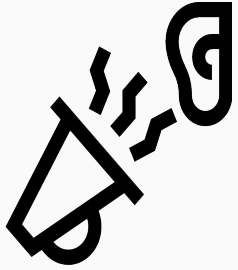


Capacité d'échange en ambiance calme, 3/5 personnes

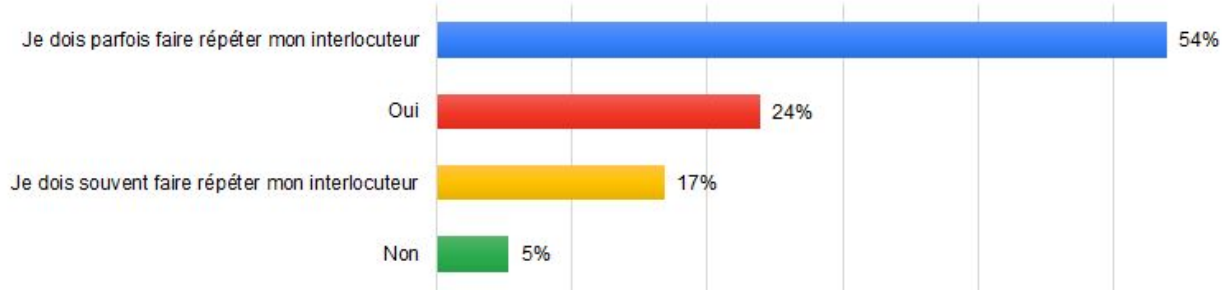


Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

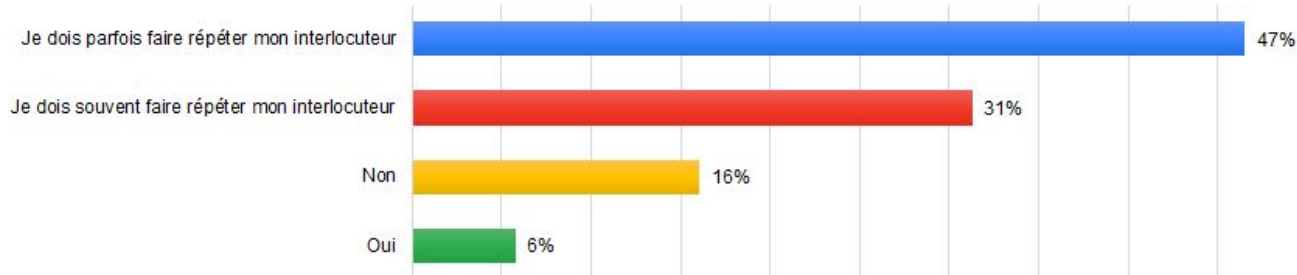
> Capacités d'échange par l'implanté cochléaire avec des personnes dans le bruit



Capacité d'échange en présence d'un bruit de fond modéré et stable vous sentez vous à l'aise pour communiquer avec l'implant ?



Capacité d'échange en présence d'un bruit de fond fluctuant dans la rue, le métro, au restaurant, vous sentez vous à l'aise pour communiquer avec l'implant?



Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Capacité à participer à des réunions et à téléphoner par l'implanté cochléaire

Pour ceux bi-implantés en 2 interventions



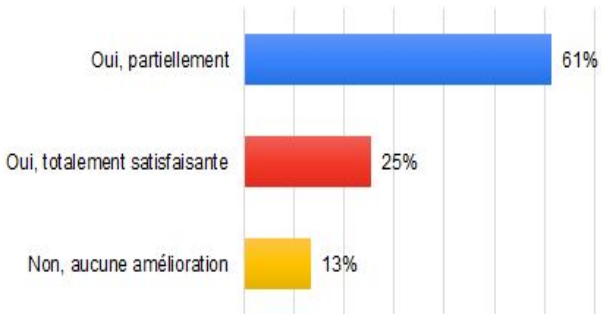
⇒ **41%** des bi-implantés sont totalement satisfaits en réunion



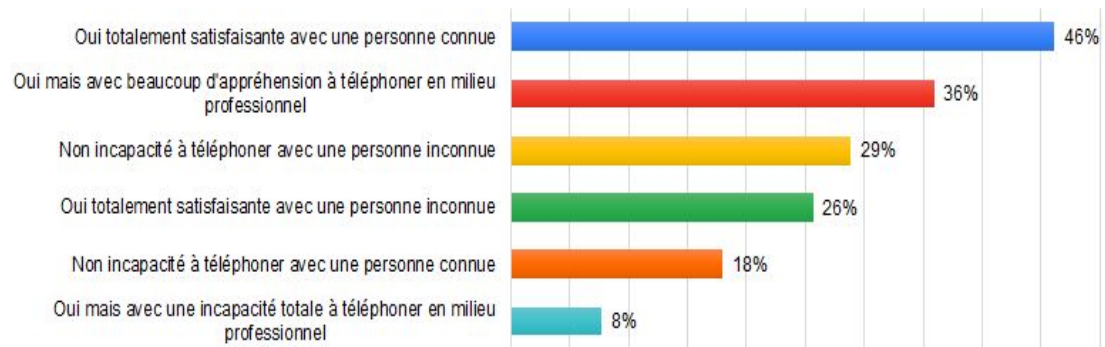
⇒ **68%** des bi-implantés sont totalement satisfaits au téléphone avec une personne connue

Pour ceux implantés unilatéraux

Avec l'implant avez-vous obtenu une meilleure capacité à participer en réunion ?

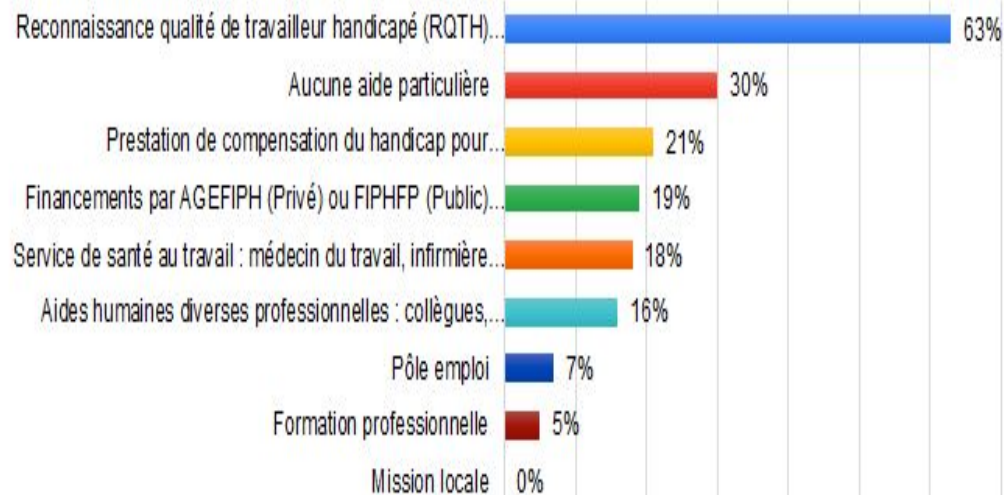


Avec l'implant avez-vous obtenu une meilleure capacité à téléphoner ?





Aides pour conserver, trouver ou retrouver un emploi



- **85%** des salariés ont informé eux mêmes leur employeur de leur surdité / IC
- **“Palmarès” des aides**
 - **RQTH : 63 %**
 - **PCH : 21%**
 - **Aides financières type AGEFIPH : ~20%**
 - **Service santé au travail : 18%**
 - **Aides humaines professionnelles : 16%**
- **Aucune aide : 30%**

Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

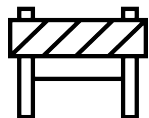
> Types d'aménagement de poste/Aides techniques tel et réunions/Financements après IC



01	Principaux aménagements de poste	• 52% aucun • 20% Amélioration bruit et isolation phonique • 19% adaptation fiche de poste
02	Aides techniques et humaines pour téléphoner	• 31% aucune • 22% réception directe par bluetooth dans le processeur • 19% aide humaine • 19% amplificateur tél fixe • 10% Transcription instantanée parole(TIP) par application tel portable (Roger Voice, Ava..)abonnement Tadeo, Elioz.. • 8% BM individuelle • 8% casque
03	Aides techniques en réunion	• 60%aucune • 26% micros HF à réception directe dans le processeur • 2% vélotypie ou TIP par abonnement plateforme (type Elioz)
04	Financement	• Surtout les aides pour téléphoner →Financement <u>par le salarié (62 %)</u>, l'employeur (44%), la MDPH(35%) ou AGEFIPH/FIPH (25%) • Pour les réunions 38% <u>à charge du salarié</u>

Impact de l'implantation cochléaire chez les porteurs de surdité apparue dans le parcours professionnel

> Obstacles résiduels au travail malgré les bénéfices apportés par l'implantation cochléaire



Après l'implantation et malgré les bénéfices retirés, obstacles rencontrés au travail



(Plusieurs réponses possibles)

Les obstacles résiduels principaux sur lesquels on peut agir?

- **50%** téléphone
- **38%** réunion
- **11%** communication en face à face difficile
- **29%** exposition au bruit trop importante
- **27%** "usure" mentale due à la surdité
- **23%** sentiment de discrimination
- **18%** défaut d'implication de l'employeur dans l'adaptation du poste(aides techniques.ergonomie)
- **10%** dégradation des relations professionnelles avant IC
- **10%** manque accompagnement des organismes au service du handicap ou leur méconnaissance, manque d'accompagnement des professionnels de l'IC
- **8%** mauvaise communication avec l'employeur



En Post Implantation cochléaire

- Groupe socioprofessionnel identique à celui d'avant l'implantation
- Besoins de communication similaires
- **78% Actifs**
- **3% Formation professionnelle**
- **19% Inactifs** : ceux en **invalidité sans travail** le restent et augmentent très légèrement **10%(pour 6% avant IC)**, 4% basculent en retraite anticipée, 2% subissent un licenciement pour inaptitude, 2% licenciement économique, 1% rupture conventionnelle

→ Les obstacles résiduels principaux :

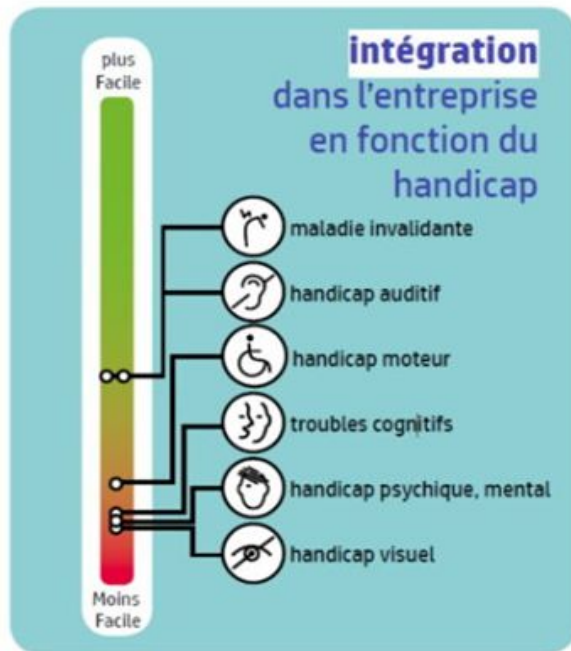
- ◆ **Une communication pas complètement satisfaisante** pour 50% au téléphone, 38% pour les réunions, 11% en échange face à face
- ◆ **27% usure mentale** due à la surdité
- ◆ **27% sentiment de discrimination** malgré les bénéfices de l'IC
- ◆ **18% défaut d'implication employeur** aménagement poste
- ◆ **10% dégradation relations professionnelles avant IC**
- ◆ **10% insuffisance d'accompagnement** des organismes du handicap, des professionnels de l'IC
- ◆ **8% mauvaise relation avec employeur**

Perception du handicap auditif en entreprise

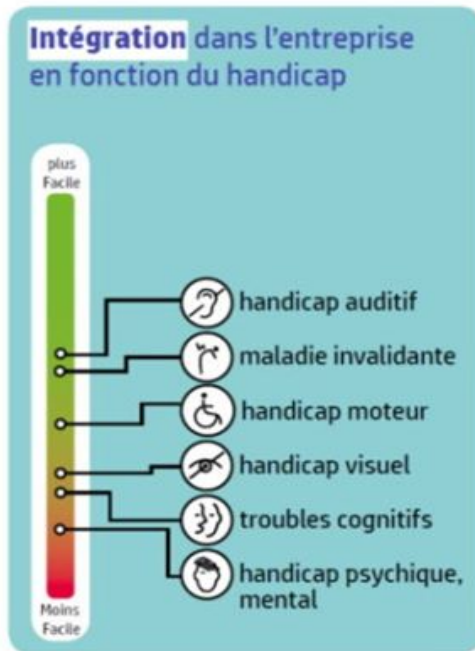
> Baromètre IFOP 2019



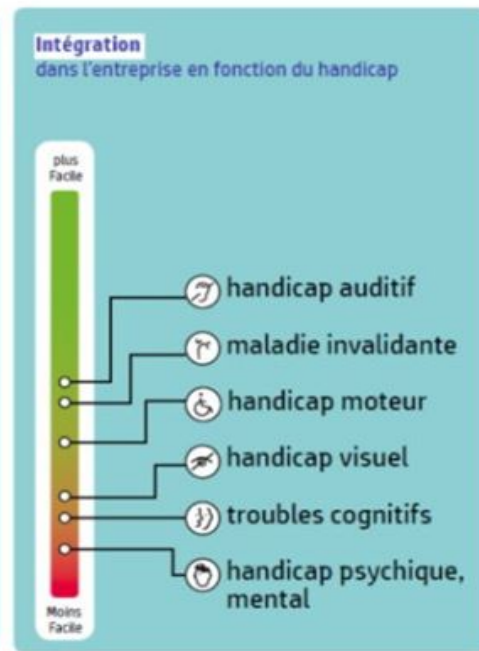
VUE PAR LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



VUE PAR LES SALARIÉS



VUE PAR LE GRAND PUBLIC



Source : Baromètre Agefiph-Ifop, novembre 2019

Baromètre Agefiph-Ifop 2019 : 402 chefs d'entreprise ou responsables RH par tel, 1008 salariés de 18 ans et > et 1008 personnes grand public de 18 ans et > par questionnaire en ligne

Conclusion



Conclusion

> Maintien dans l'emploi du salarié devenu sourd en activité puis implanté cochléaire



- **Sélection du groupe des devenus sourds en activité parmi les 572 répondants de l'enquête soit 45% effectif total**
 - **Une surdité progressive** pour 75% et brutale pour 35%
 - **Une population stable dans l'emploi** tout au long du parcours vers l'implantation : 79% CDI et fonctionnaires, comportant plutôt des cadres, des employés, des professions intermédiaires (83%) , artisans, commerçants professions libérales (11%), 4% d'ouvriers et 2% d'agriculteurs
 - **Des postes exigeant en terme de communication** pour 50% de bonnes capacités auditives, pour 46% l'utilisation fréquente du téléphone et pour 36% la participation à des réunions
 - ➔ **Pendant le développement de la surdité, 88% se disent actifs dont 51% sans aménagement de poste mais 14% passent en invalidité sans activité, 7% inaptitude et licenciement, 7% retraite anticipée, 9% formation professionnelle, changement ou création d'entreprise**
- **Au moment de l'IC**
 - Caractéristiques des postes inchangées
 - **Une IC plutôt tardive dans la carrière:** 42% entre 51 et 61 ans et 24% >62 ans
 - ➔ **63% actifs, 26% en retraite , 11% inactifs** (invalides-chômeurs-ne souhaitant plus travailler)
- **L'activité en post implantation**
 - Caractéristiques des postes inchangées
 - **Ceux en invalidité et sans travail le restent, un faible % passe en invalidité et en retraite anticipée**
 - ➔ **78% actifs** dont 51% sans aménagement de poste, **3% formation professionnelle**
 - ➔ **19% inactifs** (10% invalidité, 4%retraite anticipée, 4% licenciements, 1% rupture conventionnelle)

Conclusion

> Bénéfices et obstacles résiduels au travail après implantation cochléaire -1-



Bénéfices de l'implantation cochléaire :

- l'implantation améliore la communication sous toutes ses formes dans le milieu professionnel
- Sécurise le salarié et son environnement professionnel
- Favorise son maintien dans l'emploi et permet un rebondissement professionnel d'autant plus certains si :
 - ➡ l'implantation est réalisée suffisamment tôt dans la carrière
 - ➡ le salarié intègre toutes les potentialités apportées par l'implant cochléaire pour sa réhabilitation auditive
 - ➡ la rééducation post implantation est assidue auprès des professionnels de l'implant et de façon personnelle
 - ➡ le retour au travail après implantation a été préparé en amont avec l'appui du service de santé au travail et du collectif du travail qui ont leur part dans la réussite de ce renouveau auditif
 - ➡ le salarié dépasse l'appréhension générée par sa surdité en apportant une information sur l'implant cochléaire à son environnement professionnel

Conclusion

> Bénéfices et obstacles résiduels au travail après implantation cochléaire -2-



Des mots des répondants:

"2 ans après 1ère IC j'ai repris la responsabilité d'une classe...L'IC m'a permis de retrouver toutes mes capacités de communication j'ai pu faire des formations et avoir un emploi stable...reprise d'une activité en relation avec mon métier...plus de confiance durant les audiences, les réunions...très bénéfique...que du bonheur énorme soulagement ...je dois à mes IC mon maintien dans le monde professionnel...Aide...reprise activité temps partiel...poursuite de mon activité...meilleure intégration...amélioration vie sociale...j'ai rebondi dans mon parcours professionnel...,sans mes IC j'aurai du mal à exister,j'ai pu continuer mon activité...une 2ème naissance... ça a changé ma vie...rupture de vie en 2009 avec la surdité puis reprise normale après l'IC...

doutes et peurs après surdité brutale puis avec IC, passée l'adaptation une vie professionnelle quasiment normale...sans IC je ne pourrai pas travailler...que du positif je regrette seulement le parcours pour en bénéficier...sans IC et le aides pour communiquer je n'aurais pu reprendre mon travail...je peine moins en réunion, j'ai pu me reconvertir ...

retour de mon autonomie notamment pour le téléphone et les réunions et ouverture d'une 2ème carrière...une aubaine...fantastique meilleure réactivité en groupe...retour à la norme dans l'entreprise sans assistance particulière, à plus de 72 ans ...très positif...sans l'implant je n'aurais pas pu finir ma carrière ça devenait impossible...L'IC m'a redonné confiance en moi et j'ai pu de nouveau prétendre à une vraie évolution de carrière et de responsabilité car ma surdité n'était plus un frein...j'ai pu maintenir mon activité...travailler dans la sérénité...grâce à l'implant je travaille tout à fait normalement...la bi- implantation m'a permis d'avoir une vie professionnelle quasi normale après changement d'entreprise et bienveillance de ma nouvelle entreprise"

Conclusion

> Bénéfices et obstacles résiduels au travail après implantation cochléaire -3-



Obstacles résiduels

- Un salarié qui a **masqué** sa surdité trop longtemps au travail et qui a pris l'habitude du repli
- Une IC qui a pu arriver **trop tardivement** dans la carrière après une surdité qui a entravé l'activité professionnelle
- Une restauration de la **communication qui peut rester insuffisante** dans certaines circonstances, dans le contexte professionnel dans le bruit, pour le téléphone (50%), pour les réunions (38%) mais pas en face à face (11% difficulté)
- **Des aides techniques** de plus en plus performantes mais encore **sous utilisées** par les salariés : méconnaissance, réglages spécifiques à demander, nécessité d'apprentissage voire de rééducation spécifique (téléphone), " Education thérapeutique" à réaliser, financement à rechercher
- Une **exposition au bruit** non maîtrisée, pénalisante (29%) et nécessitant réglages spécifiques et **étude ergonomique**
- Des **conséquences humaines** pour le salarié touché par une surdité brutale ou souvent progressive comme dans notre groupe, avec **usure psychologique, sentiment de discrimination, dégradations relationnelles** qui pourront laisser des séquelles en post IC pour rebondir et qui auront pu engendrer une rupture définitive d'activité même avant l'IC
- **Un manque de préparation de la reprise du travail post IC** dans l'entreprise : service de santé au travail, RH, hiérarchie
- **Un manque d'accompagnement** des organismes au service du handicap par **méconnaissance** de ces structures par le salarié et l'employeur mais aussi par méconnaissance de l'IC par ces organismes
- **Un défaut d'implication de l'employeur** dans l'ergonomie du poste et les aides techniques, **l'absence d'utilisation des aides financières** possibles par manque d'informations du salarié et de l'employeur
- **Un collectif du travail ignorant sur l'IC**, qui n'a pas forcément le temps ni le souhait de s'impliquer

Conclusion

> Bénéfices et obstacles résiduels au travail après implantation cochléaire -4-



Des regrets pour certains

“L'IC est arrivé trop tard dans ma carrière pour envisager une poursuite d'activité adéquate...malheureusement l'IC n'a pas suffi pour rester à mon poste, le téléphone restait très difficile au début. Maintenant ça va un peu mieux avec un fixe...amélioration certaine mais tardive : entrée en fonction publique en 1981, premier appareil auditif en 1986, implants cochléaires en 2007 puis 2010. Retraite en 2016...Améliore mais pas facile dans le monde du travail emploi de bureau RH...et je me retrouve sans emploi...impact mauvais à cause des acouphènes...retraité...l'implant m'a aidé à mieux vivre mais je n'ai pas eu de travail satisfaisant après l'implantation...stress permanent ...installation au moment de la retraite mais au bout de 7 mois les améliorations promises tardent à se concrétiser...très mal vu par les employeurs...je n'ai été implanté qu'après avoir pris ma retraite, ce que je regrette...invalidité pour inaptitude 4 ans avant ma retraite...plus de confort même si la communication téléphonique pas concluante...petite amélioration mais je n'ai pas pu retrouver mon poste d'enseignant..

Le plus dur ce sont les réglages loin de chez moi et pas adaptés à mon travail bruyant...”

Conclusion

> Pistes de réflexion pour l'avenir



- **Des Informations sur l'Implant Cochléaire, ses indications, son fonctionnement, à promouvoir encore plus largement dans le monde du travail et médical:**
 - Les services de médecine du travail qui font du dépistage auditif et doivent savoir orienter vers les ORL suffisamment tôt
 - Les audioprothésistes , lorsque les prothèses auditives deviennent inefficaces
 - Les médecins généralistes, scolaires, conseils de SS, de la fonction publique
 - Les entreprises , RH, CSE, syndicats professionnels
 - Les organismes d'accompagnement : MDPH, Sameth-Cap emploi, AGEFIPH , FIPH...
 - Pôle emploi
- **Des indications chirurgicales de l'IC suffisamment précoces en respectant la HAS**
- **Une amélioration des potentialités de communication avec l'implant :**
 - Des réglages plus spécifiques au bruit, téléphone et musique avec des tests réalisés
 - Une rééducation auditive systématique au bruit, téléphone et musique
 - Un développement des autoréglages encadrés à distance , du télédiagnostic
 - Des fabricants encore plus impliqués dans la diffusion et les essais des aides techniques avec le prêt de matériel et des interventions aux postes de travail en collaboration avec les services de santé au travail, les RH, les organismes d'accompagnement
- **La poursuite des rencontres entre sujets devenus sourds et implantés cochléaires : "pair-aidance" avec échanges d'expérience, guidance dans les différentes étapes de l'implantation , manipulations de matériel**



Vous pensez que ce qui se passe à votre travail c'est comme ça, on n'y peut rien. Non! C'est notre affaire à tous et nous y pouvons quelque chose. Au lieu de nous replier sur une position de chacun pour soi, défendons l'autre par principe.



(M.Pezé.R.Saada.N.Sandret.Travailler à armes égales)

Bibliographie

- Les sourds en entreprise.Florence Guingrich.Mémoire audioprothésiste 2012
- Insertion des personnes handicapées Baromètre AGEFIPH /IFOP 2018
- Emploi occupé selon la déficience auditive des individus.Enquête Insee “ Handicap-Santé”. 2008
- L’emploi des malentendants et des sourds: quels enjeux? Centre d’études de l’emploi.Sylvain Kerbourc’h.2009
- Niveau d’études et intégration socio professionnelle des jeunes adultes sourds implantés cochléaires avant l’âge de 10 ans. Adrienne Vieu, Françoise Sterckers, Martine Sillon, Michel Mondain, Frédéric Venail, Alain Uziel GEORRIC 2016
- Activité professionnelle des utilisateurs d’implant cochléaire.Revue médicale Suisse 2006.volume 2
- Le travail des personnes sourdes:un combat au quotidien.France 3.03/09/018
- L’invisibilité du “ Travail en Plus” de salariés sourds.S. Kerbourc’h-Terrains & Travaux.2013/2
- Intérêt de la rééducation de la communication téléphonique chez l’adulte implanté cochléaire.Annales Françaises d’ORL. 2020
- Le parcours des patients implantés.Enquête Cistic 2020
- Facilité d’intégration en fonction de la nature du handicap.AGEFIPH/IFOP 2019